

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-6

Objet : Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale.

Rapporteur: Mme AGUASCA

La Cathédrale est un édifice majeur et incontournable du paysage culturel et architectural de la Cité. Au-delà de sa fonction cultuelle, elle participe à la renommée et à l'attractivité touristique de la Ville de Metz.

Aussi, comme chaque année, la Fabrique de la Cathédrale sollicite la participation financière de la collectivité aux frais de chauffage de l'édifice, appartenant à l'Etat, pour l'hiver 2015-2016.

En conséquence, il est proposé de participer aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 55 % du montant total des factures arrêtées, couvrant les périodes de chauffe, plafonnée à hauteur de 16 000 €.

Le coût total des consommations, pour la période de juillet 2015 à juin 2016, s'élevant à 23 718,32 €, il est proposé d'attribuer à la Fabrique de la Cathédrale une subvention d'un montant de 13 045,08 € représentant 55 % de la somme totale des dépenses.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par la Fabrique de la Cathédrale concernant les frais de chauffage de l'édifice,

CONSIDERANT la place majeure occupée par la Cathédrale dans la renommée et l'attractivité touristique de la cité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **DE PARTICIPER** aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 55 % des factures arrêtées pour la période de chauffe de l'hiver 2015/16
- **DE VERSER** une subvention à la Fabrique de la Cathédrale d'un montant de 13 045,08 € représentant 55 % du montant total des factures précitées, s'élèvant à 23 718,32 €. Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ